



Ordonnance de télécom CRTC 2012-373

Version PDF

Ottawa, le 10 juillet 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Demandeur/ Autre signataire	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Norouestel Inc./ Bell Canada	Entente d'interconnexion et de services	8340-B2-AG0010	le 27 juillet 2011
Norouestel Inc./ Rogers Communications Partnership	Entente relative au service 800 de départ	8340-N1-201111377	le 27 juillet 2011
Norouestel Inc./ Navigata Communications 2009 Inc.	Entente relative au service 800 de départ	8340-N1-201111393	le 27 juillet 2011

Secrétaire général